

## DECISION N°41/2022

### **Objet : Avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture et la maintenance d'un logiciel de gestion de temps de travail et prestations associées**

La Ville de Sélestat a conclu un marché en vue de la fourniture et de la maintenance d'un logiciel de gestion de temps de travail et prestations associées

Ce marché a été passé avec la société INCOTEC de 67400 ILLKIRCH et a été conclu pour un montant de 86 707,40 € HT soit 104 048,88 € TTC avec une maintenance d'une durée de trois ans à l'issue de la Vérification du Service Régulier (VSR).

Dans l'offre initiale du marché il était prévu des badges carte bancaire de proximité. Il a été décidé de substituer ces badges par des badges porte-clés de proximité. La proposition financière (bordereau de prix unitaires) est modifiée ainsi :

- **Badges/ porte-clés de proximité :**

100 badges PC MIFARE 1K

Quantité	P.V.U H.T	Remise (%)	P.V.U NET	Total H.T
4 x100	348,00	0%	348,00	1 392,00

- **Badges/cartes bancaire de proximité :**

100 badges CB MIFARE 1K

Quantité	P.V.U H.T	Remise (%)	P.V.U NET	Total H.T
4 x100	-250,00	10%	-225,00	-900,00

Cette modification engendre un surcoût de 492,00 € HT soit 590,40 € TTC.

Il est donc nécessaire de passer un avenant afin d'acter cette nouvelle prestation.

Le nouveau montant du marché s'élèvera à :  
87 199,40 € HT soit 104 639,28 € TTC.

## **Le Maire de la Ville de Sélestat,**

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les crédits prévus au budget 2022, sous le chapitre 21, imputation interne 2183 - 02010 - 20006-01
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

### **DECIDE :**

D'établir l'avenant n° 1 au marché n° 21F0008 relatif à la fourniture et la maintenance d'un logiciel de gestion de temps de travail et prestations associées pour un montant de 492,00 € HT soit 590,40 € TTC portant le montant du marché à 87 199,40 € HT soit 104 639,28 € TTC.

(CPA/cs)

Fait à Sélestat, le 14 septembre 2022

Le Maire,



**Marcel BAUER**